

Lillebonne, le 16 septembre 2010

L'Inspecteur de l'Education Nationale

À

Mesdames les Directrices  
Messieurs les Directeurs  
Mmes et Mrs les enseignants  
des écoles maternelles et élémentaires

Inspection de l'Education  
Nationale

Circonscription de Lillebonne

**NOTE DE SERVICE N°2**  
**ANNEE SCOLAIRE 2010/2011**

Dossier suivi par

Téléphone  
02 35 38 10 68  
02 35 38 09 47  
Mél.  
1760031a@ac-rouen.fr

Place de Coubertin  
76170 Lillebonne

**A- Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés - Année scolaire 2010/2011**

Texte de référence : *circulaire n°2009- 087 et 088 du 17 juillet 2009*

1 – Les priorités d'action du RASED pour cette première période sont les suivantes :

<b>Période Septembre /octobre</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Prise de contact avec les équipes enseignantes</li><li>• Information aux familles sur le projet RASED</li><li>• Aide à l'analyse des difficultés et à la mise en place de l'aide personnalisée et des PPRE</li><li>• Action de préventions des maîtres E et des maîtres G - MS et GS</li><li>• Poursuite des suivis engagés l'année précédente</li><li>• Suivi des élèves repérés en difficulté suite <b>à l'évaluation GS en CP</b> (priorité), en CE2 suite aux évaluations CE1</li><li>• Réception des demandes d'aide par secteur (Maître référent), analyse des demandes en synthèse réseau et/ou reformulation des demandes d'aides des années précédentes.</li></ul>

Les priorités d'action sur les prochaines périodes sont définies dans le cadre du projet RASED. Elles peuvent être modifiées en fonction des besoins constatés et analysés par L'IEEN avec l'étroite collaboration du RASED.

2- Le secteur géographique d'intervention des membres du RASED.

Quatre antennes d'intervention sont définies. Le tableau joint en annexe précise la composition de ces quatre antennes (Annexe 1).

Remarque : Pour les secteurs vacants de psychologie scolaire de Notre Dame de Gravenchon et de Bolbec Campagne, les demandes d'aide seront analysées par l'enseignant référent et les psychologues lors des réunions de synthèse RASED.

En fonction des besoins, cette répartition est susceptible d'être modifiée.

### 3- Le fonctionnement du RASED

#### Ecole



Passation des évaluations nationales et départementales  
Repérage des élèves en difficulté  
Différenciation pédagogique – définition de priorités de travail  
Elaboration du **Programme Personnalisé de Réussite Educative**  
(Classe/conseil de cycle)



Exposé des aides proposées aux familles et à l'élève :  
aides personnalisées, stages de remise à niveau, accompagnement éducatif



Décision de demande d'aide au RASED  
*La demande d'aide écrite est obligatoire et fait suite à un entretien de l'enseignant avec la famille et après avoir apporté une spécificité au niveau de la classe et du cycle.*  
Cette dernière doit être envoyée à l'enseignant référent de l'antenne dès la première période.  
Annexe 2 : Demande d'aide

#### RASED



Réception de la demande d'aide par le Maître référent spécialisé de l'antenne :

Antenne de Lillebonne : Madame VIOLA Carole  
Antennes de Bolbec (ville et campagne) : Monsieur AGUILA Jean Michel  
Antennes de Notre Dame Gravenchon : Madame DELANGE Evelyne



Traitement de la demande d'aide et concertation maître/ réseau



Réponse d'aide  
Complément d'information/Indication après analyse et concertation  
Annexe 3 : Réponse à la demande d'aide

### 4- Enseignant référent

Les demandes concernant les orientations éventuelles MDPH et CDOEA doivent faire l'objet d'une demande auprès des **enseignants référents (Annexe 1)**. Le document « demande d'aide RASED » est à utiliser.

### 5- Organisation horaire de l'année et de la semaine des enseignants spécialisés option E, G et D :

Texte de référence : *circulaire n°2009- 087 et 088 du 17 juillet 2009*

Les 108 heures annuelles (36 X 3 heures) :

- 60 heures consacrées à la concertation et la relation aux familles
- 24 heures de travaux en équipes pédagogiques :
  - o conseil des maîtres d'école (réunion au moins une fois/trimestre),
  - o conseil des maîtres de cycle (réunion au moins une fois/trimestre),
- 18 heures d'animations pédagogiques et de formation,
- 6 heures de conseil d'école (réunion au moins une fois par trimestre)

### **B - Missions des CPC**

Les Conseillers Pédagogiques de Circonscription sont amenés à intervenir sur l'ensemble de la circonscription selon les dossiers qu'ils ont en charge. Ces dossiers sont donc précisés afin que vous sachiez à qui vous adresser :

<b>Conseillère Pédagogique Généraliste Bénédicte Bahra-Fleury</b>	<b>Conseiller Pédagogique EPS Nicolas Pinel</b>
Suivi des T1, T2	
Suivi et aides des MAT	
Liaison CM2/6ème	
Suivi des projets d'école	
Suivi des PV de conseil d'école	
Liaison et contacts avec les éditeurs	
Collèges : harmonisation, dossiers 6 <sup>ème</sup> ...	Evaluations, aide personnalisée
Référent RASED	Musique (educamuse)
Animations pédagogiques (gestion)	Sorties scolaires
ACMO : PPMS / PPI / sécurité	Piscine
Langues Vivantes/ ELCO	Intervenants Extérieurs EPS
APER	Rencontres Sportives
Défi lecture/rallye lecture	Défi Maths
Gestion des malles littérature Gestion des malles sciences avec le maître EDD	Gestion des malles EPS et APER
Membre de la commission administrative de la prévention MAIF : étude et mise en place des projets de sécurité routière.	Relations associations (USEP, Téléthon, GECL)

### **C – Mission Langues**

Je vous rappelle les missions de Mlle Nour AL MATARY, Professeure des Ecoles Ressource Langues Vivantes (PERLV) :

- Assurer dans votre classe, quelques séances de langues vivantes que vous observerez et que vous réinvestirez dans votre pratique ;
- Organiser un suivi sous la forme de conseils ou d'échanges ;
- Présenter des outils pédagogiques, créer de nouveaux outils ;
- Construire une programmation et une progression de cycle ou d'année ;
- Répondre à vos questions concernant l'évaluation académique de CM2 ;
- Proposer un accompagnement à l'habilitation ;
- Soutenir vos projets (Participation au défi départemental langues vivantes, voyage scolaire, correspondance scolaire, ...)

Mlle AL MATARY est disponible le mardi et le vendredi, vous pourrez la joindre par mail à l'adresse suivante : [nour.al-matary@ac-rouen.fr](mailto:nour.al-matary@ac-rouen.fr) ou en contactant Mme BAHRA-FLEURY à l'inspection de Lillebonne (02.35.38.10.68)

### **D – Missions du MATICE**

#### **▪ Mission de formation :**

- Au près des enseignants :
  - Concevoir, animer, évaluer les stages de formation initiale ou continue et les animations pédagogiques des circonscriptions ; mettre en œuvre des ateliers pratiques dans le cadre de projets des écoles et l'accompagnement de projets ou la conduite de formation de proximité :

adaptation des équipes d'école.

- Soutenir les équipes de circonscription (préparation d'animations, diaporamas ...)

• Après des élèves :

- Expérimenter et animer des séquences dans sa propre classe.
- Accompagner les projets pédagogiques des écoles.

▪ **Mission d'accompagnement des opérations nationales, académiques et départementales :**

- Aider à la gestion des évaluations nationales et départementales
- Développer des systèmes de gestion (Base-élèves ....)

▪ **Mission d'impulsion, d'information et de production :**

- Impulser des projets pédagogiques intégrant l'utilisation des TICE.
- Recenser les pratiques positives et les diffuser dans la circonscription ou au-delà après validation par l'Inspecteur de l'Education Nationale.
- Elaborer, mutualiser (notamment au sein du groupe départemental des animateurs TICE) et diffuser les documents et les informations par divers canaux : sites, forums, bulletin électronique, listes ....
- Créer et/ou aider au maintien des sites Internet de circonscriptions et des sites thématiques, dans le cadre du site départemental.

▪ **Mission de conseil**

## **E – Mission EEDD**

- Accompagner les projets relevant de l'Education au Développement durable E.D.D (actions ponctuelles, dispositif « Ecoles du Développement Durable » et Agenda 21 ....)
- Construire des projets d'animations pédagogiques.
- Expertiser des projets dans le cadre de partenariats extérieurs.
- Produire des documents pédagogiques à destination des écoles et organiser la diffusion des informations.

Pour toutes demandes d'informations, vous pouvez contacter M.ETIENNE à l'adresse suivante : [reynald.etienne@ac-rouen.fr](mailto:reynald.etienne@ac-rouen.fr)

## **F- Les animations pédagogiques**

Le plan des animations pédagogiques sera accessible pour les inscriptions à compter du **29 septembre 2010**.

Les professeurs des écoles de GS qui seraient intéressés par l'animation « **Analyse de la difficulté scolaire au cycle II** » pourront s'inscrire au choix auprès de Bénédicte Bahra-Fleury par téléphone ou par mail : [b.bahra@ac-rouen.fr](mailto:b.bahra@ac-rouen.fr) .

L'animation « **Projet spécifique** » (voir Annexe 2) choisie en plus des 18 heures obligatoires mais déductible après validation sera exposée dans le tableau présenté en pièce jointe et devra répondre à des critères définis :

- ce doit être une demande :
  - o collective (concernant plusieurs personnes d'une même école ou non)
  - o interdegré (dans le cadre de projets avec le collège)
  - o intercycle (actions pédagogiques engageant plusieurs classes de différentes écoles ou d'une même école...)
- en lien avec les orientations :
  - o académiques
  - o de circonscription
  - o d'école
- aboutissant sur :

- des outils
- un compte rendu
- une mutualisation des outils sur le site de circonscription
  
- sollicitant une aide de l'équipe de circonscription :
  - pour un apport pédagogique
  - pour un apport didactique
  
- le temps consacré :
  - sera de 3 heures
  - possibilité de déduire ces 3 heures des 18 heures d'animations pédagogiques dans la mesure des possibilités.
  - Obligation de choisir 21 heures lors de l'inscription au plan de formation.

Je vous rappelle que les 18 heures d'animations pédagogiques font partie de vos obligations de service. En cas, d'impossibilité **majeure**, vous devrez compléter une demande d'autorisation d'absence avec justificatif.

L'Inspecteur de l'Education Nationale



F. GILBERT